

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DJS 212 Subvention (5.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association "Starting-Block" (13e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et un avenant à la convention annuelle avec l'association "Starting-Block" ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Starting-Block", Labo 13, 13 voie FF/13 (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association "Starting-Block" (n° 8264/2017-06355).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO